

## Relevé des échanges – Réunion comité des riverains du 19 juin 2019

### Etude continuité écologique – Yèvre Médian

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les propriétaires riverains d'ouvrages hydrauliques, associations et communes le mercredi 19 juin 2019, à l'occasion d'une restitution et d'échanges autour des phases 1 & 2 de l'étude en cours sur les ouvrages du complexe hydraulique de l'Yèvre médian.

Cette présente note récapitule les échanges et éléments qui compléteront les discussions du Comité de Pilotage (administratif et financier) de l'étude, prévue le 25 juin 2019.

#### Présents :

*Eric MALATRE (DDT18), Evelyne LEGRAND (riverain seuil Elysée Pignoux), Patrick LEGRAND (riverain seuil Elysée Pignoux), Jean-Yves ARLETTAZ (riverain), Gilles DESROCHES (commune de St-Germain-du-Puy), François HORNICK (Moulin de Chappe), Remy CORBION (commune de St-Germain-du-Puy), Pierre BUREAU (riverain), Gérard PICANDET (riverain), Patrick MESSAGER (Moulin LUCAS), Jean-Pierre CHARBONNIER (APPMA Bourges), Alain DEBORD (APPMA Bourges), Jean-Luc MITTERRAND (APPMA Ste-Solange), Jean-Paul TURPIN (APPMA Ste-Solange), Michel MELIN (Association Patrimoine Marais), France CAMUZAT (Association Marais de Bourges), Jean-Paul BLIJEON (Patrimoine Marais), Philippe TISSERAND (riverain), Christophe CASSARD (Moulin RABOT), Roger GREGORATTIE (Seuil de Fenestrelay), Pascal BONNEFILLE (Eco garde Marais de la Voiselle), Daniel BOURET (Riverain 3 Bondons), Bernard MILLET (Riverain Barrage D), Michel SENNEQUIER (Moulin de la Grange, Association Amis des Moulins).*

*SIVY : Gilles BENOIT (Président), Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agent)*

*Excusés : M. Serge MILLET (Barrage D), M. Serge MARKESZ (Agglomération de Bourges), FDAAPPMA*

#### Remarque sur la structure des réunions

- \* M. SENNEQUIER rappelle que la logique choisie par le SIVY, de réunir les riverains et propriétaires avant chaque comité de pilotage de l'étude, lui paraît plus en accord avec la concertation indispensable à avoir pour ce type d'étude, et motive les autres syndicats à concevoir leurs études sous une forme similaire.

#### Phase 1 (Etat des lieux)

- \* D'une façon générale, les riverains souhaitent que les termes techniques soient définis/explicités, dans les rapports et fiches ouvrages (QMNA5, Module, rampes, radiers, gués, vannes,...). Par exemple avec une page spécifique rajoutée à chaque fiche ouvrage ainsi qu'aux rapports, à des notes de bas de pages ou des parenthèses explicatives.

Un lexique des acronymes manque (DCE, SAGE, DMB...).

- \* M. SENNEQUIER indique que la description géologique du secteur d'étude et la cartographie liée sont trop généralistes et souhaite des cartographies plus fines des différents contextes géologiques (par exemple des cartes par sous-secteurs). Il évoque la nécessité de décrire plus finement les premières couches de sols en donnant l'exemple du moulin de la Grange et du contexte « tourbeux » sur plusieurs mètres de profondeurs, qui ne figure pas dans l'analyse géologique. (Il pourrait également être mis des sondages de sols pour préciser les propos comme ceux réalisés pour la rocade que le SIVY possède).
- \* M. CAMUZAT souhaite que des données liées à la physico-chimie et à la biologie puisse être mises à jour si des données plus récentes que celles du rapport (2015) existent (mise à jour des données OSUR à voir). M. JOLIVET et M. MALATRE expliquent la longueur des cycles de validations des données et qu'une vérification sera faite.
- \* M. CAMUZAT souhaite que les données liées aux mesures des sédiments des marais (et d'ailleurs) apparaissent dans l'étude et notamment le fait qu'elles aient dépassées pour certaines d'entre-elles les limites de qualité obligeant à l'export/traitement dans le cas des campagnes de curages.

- \* M. CAMUZAT souhaite que les analyses physico-chimiques et données de l'étude liée au captage AEP de Saint-Ursin, sur le site d'étude, soient mentionnées, notamment la qualité insatisfaisante pour 2 des 3 forages.
- \* M. CAMUZAT précise qu'à travers ses précédentes remarques, il serait judicieux d'émettre des réserves sur la « bonne » qualité physico-chimique du secteur d'étude et le besoin de nuancer les conclusions du bureau d'étude sur ce point.
- \* M. SENNEQUIER précise qu'il serait intéressant de solliciter M ROY (Bourges Plus) pour connaître les nouvelles initiatives en cours par rapport à la protection d'air d'alimentation du captage de St-Ursin.
- \* M. MILLET remarque qu'il serait plus judicieux de donner des volumes mensuels prélevés pour certains captages qu'un volume attribué annuellement. Et d'obtenir notamment les volumes au moment des interdictions d'irrigations.
- \* M. SENNEQUIER complète les propos de M. MILLET en précisant qu'il serait bien de demander les carnets mensuels des irrigants concernés au niveau du site d'étude sachant que les services de la DDT doivent avoir ces éléments en leur possession. M. JOLIVET indique que ces éléments seraient effectivement intéressants mais motive une assistance pour cela.

### **Remarques Fiches ouvrages**

- \* Remarque similaire concernant les définitions/explications de termes techniques et acronymes, exemples : ROE, listes 1 & 2, définition du règlement d'eau, ICE, Module, Médian, QMNA5, etc.
- \* M. JOLIVET souhaite, qu'en raison de la complexité de la notion de franchissabilité, il serait pertinent de retirer la notion « franchissable/infranchissable » dans la partie (contexte réglementaire) des fiches ouvrages.
- \* M. MALATRE indique qu'il serait bien d'indiquer la notion d'usage « primaire » de l'ouvrage, puis leurs éventuelles évolutions, et enfin les usages secondaires : maraichage, loisirs...
- \* M. JOLIVET signale qu'après relance sur les contextes de propriétés, il apparaîtrait que les ouvrages découlant du décret Napoléonien sont bien à la propriété du sol. M. MALATRE explique qu'il peut être pertinent de solliciter le tribunal administratif en cas de doute.
- \* J.JOLIVET demande aux propriétaires concernés de faire remonter leurs avis de fonds et de formes tout en préservant l'objectivité technique de l'étude. Et de signaler si des photos montrent des éléments du domaine privé à retirer par exemple.
- \* M. SENNEQUIER approuve le diagnostic de son moulin par rapport à la fissure et aux argiles, que les agents de NCA ont notamment été mis au courant d'un diagnostic ultérieur qui le précisait.
- \* M. MILLET fait une remarque concernant les illustrations de solutions à envisager en indiquant un caractère fantaisiste des micro-seuils sur l'image, que ce type d'aménagements ne supporte pas les crues. M. JOLIVET répond que ce type d'infrastructure est plus complexe que l'illustration pourrait le laisser penser et indique qu'il évoquera au bureau d'étude cette remarque pour éventuellement revoir ou compléter les illustrations avec quelques notions techniques et plans par exemple.
- \* M. SENNEQUIER demande si les formats .DWG des données « géomètre » seraient téléchargeables sur le site internet du syndicat. (M. JOLIVET répond que le syndicat sera propriétaire de la donnée qui sera rendu publique, et va regarder comment faire d'un point de vue « technique » sur le site internet du syndicat).

### **Rapport phase 2 (analyse hydraulique)**

- \* M. SENNEQUIER (au préliminaire de la réunion) signale que les mesures faites à hautes eaux ont été faites sans influence de la nappe, ce qui n'est pas ordinaire pour les crues du secteur d'étude. M. JOLIVET approuve en comparant avec l'année 2018 ; il indique que les agents NCA et SIVY ont dû s'adapter à la situation et au bref épisode de fin janvier/début février, le seul des derniers mois. Aussi, M JOLIVET indique que même avec la poursuite de l'étude en cours, de nouvelles campagnes d'analyses pourront être faites par le SIVY pour conforter/compléter/critiquer les données réalisées.
- \* M. SENNEQUIER indique qu'un bras latéral, de l'Yèvette vers le Grand Canal de Dessèchement manque sur le synoptique vers Plamesouris. M. JOLIVET répond qu'il y figure bien, mais qu'un défaut de lisibilité est peut-être à travailler sur les flèches en pointillées.
- \* M. JOLIVET demande aux Associations des Marais ce qu'ils pensent de la fuite indiquée entre l'Yèvre et la Voiselle dans les marais de la Voiselle, en indiquant ne pas avoir perçu de fuite sur ce secteur.
- \* M. MILLET précise que M. SALLE a réalisé ce qui peut être considéré comme « le bras de contournement » des 3 Bondons pour limiter l'inondation de ses parcelles, ce bras s'agrandit dorénavant et un atterrissement (sablette) concentre encore davantage les écoulements vers ce bras jusqu'à prendre l'ensemble du débit en étiage. Qu'en rebouchant ce bras, l'écoulement irait bien vers les 3 Bondons et l'Yèvette.

- \* M. MESSENGER indique qu'il serait bien d'observer à plus grande échelle le phénomène d'inondation sur son sous-secteur et les impacts éventuellement positifs de l'ouvrage en mentionnant le maintien des infrastructures ou la qualité des prairies environnantes. M. JOLIVET indique en faire mention au bureau d'étude et précise que d'autres aménagements peuvent avoir des influences sur son secteur (le pont ou la route par exemple), que ces éléments seront également à développer dans la phase suivante concernant son ouvrage. Enfin, qu'il est nécessaire d'être très vigilant sur les influences positives ou négatives des ouvrages auxquels on surestime parfois leurs impacts (maintien des prairies, oxygénation des eaux ou écrêtement des crues). M. SENNEQUIER précise un besoin d'ouvertures d'esprits en citant les références de chacun : « le livre blanc » édité par la Fédération Française de Moulins ou la littérature éditée par l'Agence Française pour la Biodiversité. M. JOLIVET répond que le besoin d'ouverture doit être réciproque et qu'il faut partager les points de vue.
- \* M. MESSENGER confirme la fosse en aval du seuil du Moulin Lucas en précisant qu'une seconde dans la continuité de la première est également profonde sans savoir si celle-ci a un lien avec l'ouvrage.
- \* M. ARLETTAZ explique, concernant le passage à gué en aval du seuil de la Folie Bâton, que le propriétaire ne passe pas sur le gué et qu'aucune modification n'a eu lieu dernièrement. M. JOLIVET répond que si des modifications ne sont pas récentes, il apparaît bien sur le profil en long un problème sur la ligne d'eau et les clichés montrent bien l'effet « plan d'eau » créé à partir du gué avec une chute en aval. Abaisser le gué ou le refaire en le calant correctement à la pente du cours d'eau pourrait améliorer l'état de la ligne d'eau et les nuisances indiquées par M. LAFAY lors de la réunion de démarrage.

### **Esquisse financière, suite et sujets divers**

- \* M. MALATRE précise les programmes d'interventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (sur 6 ans) et le nombre important d'ouvrages ici concernés, même sur l'axe prioritaire. M. JOLIVET consent et explique que c'est également la puissance financière limitée et incertaine du syndicat qui l'oblige à essayer d'avoir une stratégie d'intervention qui limite son implication à quelques ouvrages seulement.
- \* M. SENNEQUIER estime la logique technique et financière « vicieuse » parce que l'administration aura des difficultés à approuver d'autres projets que ceux qui seront développés par le syndicat. M. JOLIVET répond que plusieurs solutions d'interventions sont possibles par ouvrages, qu'à partir du moment où ils sont viables techniquement et réglementairement, il n'y a pas de raison que l'administration refuse un projet même s'il ne correspond pas à celui développé en phase 6 de l'étude (une des esquisses sera développée en version projet) en reprenant les exemples du Moulin Bablou à Allouis et du barrage de l'Abattoir à Vierzon avec des riverains qui se sont appropriés les données publiques produites par le SIVY pour élaborer d'autres projets acceptés par l'administration.
- \* M. BENOIT rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers et que le syndicat essaiera au maximum de développer un projet qui satisfait l'intérêt privé, mais également l'intérêt écologique et une réalité financière.
- \* M. MESSENGER demande qui acte et prend les décisions finales dans le cadre de l'étude. M. JOLIVET répond qu'en tant que maître d'ouvrage, c'est le SIVY qui prendra les décisions, en indiquant ne pas oublier que l'Agence de l'Eau finance 80% de la présente étude et est donc une force de décision importante.
- \* M. MESSENGER souhaite avoir un point de situation sur les délais de l'étude et sa finalisation en rappelant également sa situation d'acquisition foncière. M. JOLIVET répond que les premières phases ont connues un glissement d'environ 3 mois en raison notamment des conditions hydrologiques de cet hiver. Qu'il sera également nécessaire d'avoir des temps d'échanges et de réflexions avec les propriétaires des ouvrages concernés par des projets et qu'actuellement une fin d'étude en fin d'hiver 2020 pourrait être envisagée sous réserve donc des temps d'échanges qu'il y aura.
- \* Il est demandé si tous les riverains seront réunis pour échanger sur le diagnostic et les scénarios. M. JOLIVET indique que le syndicat essaiera au maximum de répondre aux besoins en donnant l'exemple de la nécessité d'une réunion de quartier pour le seuil du Mavois. Mais qu'il faut être réaliste pour des secteurs comme Bourges qui concentrent des centaines de riverains.
- \* M. CAMUZAT demande si l'étude prévoit la mise en œuvre des prescriptions du SAGE Yèvre-Auron concernant le Langis et la mise en place de décanteurs. Messieurs BENOIT et JOLIVET répondent que l'étude ne développera pas ce sujet en précisant que le syndicat n'a pas vocation réglementaire à prendre en charge les sujets liés au réseau pluvial.

## En complément des échanges de la réunion du 19 juin 2019 :

- **Deux documents transmis au SIVY concernant des avis et éléments techniques :**

1. Un courrier de M. Serge MILLET
2. Un document remis par M. CAMUZAT lors de la réunion

- **Une modification demandée (par M. et Mme HORNICK) sur la fiche ouvrage associée au moulin de Chappe**

- **Complément motivé par M. SENNEQUIER, le 28 juin 2019 suite à une incompréhension de riverain(s) :**

M. SENNEQUIER signale qu'une incompréhension persiste sur le fait que le scénario qui sera choisie par le Comité de Pilotage sera systématiquement le plus ambitieux d'un point de vue écologique. Ainsi, le scénario qui sera retenu pour les phases PRO (projets) concernant le barrage « D », ouvrage sur l'axe « préférentiel », pour lequel il a été démontré des altérations aux continuités piscicoles et sédimentaires, sera inévitablement celui du « dérasement ».

M. SENNEQUIER demande si les projets développés obligeront à orienter le plus d'écoulements possibles vers l'axe « préférentiel », c'est à dire, de l'amont vers l'aval : Yèvre > Canal de dessèchement > Voiselle > Yèvre > Moulon.

Réponse de M. JOLIVET : l'objectif de la présente étude est d'analyser les ouvrages au titre des enjeux écologiques et réglementaires liés, puis de proposer des scénarios (2 à 4 scénarios par ouvrage) qui régularisent leur situation sous la forme d'esquisses (ESQ), puis de mettre en perspective chacun des scénarios du point de vue du gain écologique (différents selon les scénarios), du coût (réalisation puis gestion), des enjeux du territoire (patrimoine, usages, projets...) afin que le Comité de Pilotage, aidé du comité des riverains, définisse un scénario par ouvrage qui sera développé par le bureau d'étude à un stade projet (PRO).

Ainsi, au-delà du critère écologique qui doit être prédominant dans le choix du scénario (circulation des espèces et transit suffisant des sédiments) , il est bien mis en perspective d'autres critères, c'est pourquoi le scénario le plus ambitieux écologiquement n'est pas systématiquement celui qui fera l'objet d'un développement en phase projet.

Comme indiqué dans le cahier des charges de l'étude, les scénarios seront établis selon un ordre fixé par le SDAGE Loire-Bretagne : effacement, arasement partiel/ouverture, gestion d'ouvrages mobiles, aménagements de dispositif de franchissement ou rivière de contournement. Ils devront dès la phase d'esquisses être acceptables d'un point de vu réglementaire (franchissement piscicole et continuité sédimentaire).

À ce stade de l'étude, le scénario associé au barrage « D » qui sera développé au stade projet n'est donc pas connu et la réunion où seront proposées les scénarios à développer par ouvrage aura lieu fin d'été/début d'automne 2019.

Pour rappel, quelques scénarios qui permettent la restauration de la continuité d'un ouvrage, selon leur configuration : *effacement sans mesures d'accompagnement, effacement avec mesures d'accompagnements, effacement partiel, échancrure (brèche stabilisée), gestion de vannes, rampe en enrochement libre ou jointive (passe rustique), rampe à macrorugosités, passe à bassins successifs, passe à pré-barrages, passe à plots ou à brosses (ouvrages à reptation), rivière de contournement, grille/goulotte de dévalaison, ...*

Concernant les écoulements, l'étude s'appuie sur l'architecture globale des écoulements passés, actuels et futurs, de l'état des ouvrages, des usages, des enjeux, des besoins...

Ainsi, il y a nécessité de réfléchir aux scénarios qui satisferont au mieux les usages liés. Concrètement, les projets développés devront permettre de maintenir des écoulements dans l'Yèvre pour ce qui concerne le barrage des Trois Bondons ainsi que les écoulements vers l'Yèvre (Moulin Rabot, Moulin de Chappe puis marais de Haut) pour le barrage D. Les besoins pour ces linéaires, parallèles à l'axe préférentiel, étant actuellement davantage évoqués pour la sévérité de leurs étiages que leurs suffisance en eaux, seront pris considération par le bureau d'étude dans le cadre du développement de leur projet bien que l'axe préférentiel doit rester le plus attractif depuis l'aval.

D'éventuels projets ne pourraient d'ailleurs être mis en œuvre qu'avec l'assurance de gammes de débits stables pour lesquels ils sont dimensionnés. Par exemple, une passe à bassin ou une rivière de contournement sont dimensionnées et développées pour ne pas être « contrariées » par des excédents de débits naturels. Ceci peut amener à revoir d'éventuels ouvrages qui ne sont pas sur l'axe préférentiel ainsi que des bras latéraux à l'axe principal.

**Ce présent relevé a été transmis aux membres du Comité de Pilotage réuni le 25 juin 2019. Les versions ultérieures à cette date liées aux commentaires ou demandes de modifications sont invitées au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY ([www.vallee-yevre.com](http://www.vallee-yevre.com)).**